



VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 3 juillet 2024

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Émilie GIRAUD, Madame Élodie SUTRA, Monsieur Alcide BORDE, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Claudie PILLET, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Claude GRENON.

Étaient absents représentés :

Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Madame Frédérique RAGOT qui a donné pouvoir à Madame Élodie SUTRA,
Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ,
Madame Nadine GIRARD qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU

Étaient absents et non excusés : Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Younes BIAR.

Étaient également présents :

Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Charlotte LÔ, du service Citoyenneté.

Convocation envoyée le : 27 juin 2024 - **Affichage en Mairie le :** 27 juin 2024

2024.01.21 – CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DE CHATS ERRANTS – CAMPAGNE 2024-2025

Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères, souligne que, dans la continuité du travail engagé depuis deux ans de lutte contre la prolifération de chats errants sur le territoire de la Commune, et en conformité avec la réglementation en vigueur, il y a lieu d'engager une nouvelle campagne de stérilisation et d'identification de chats errants (campagne 2024-2025).

Madame le Maire précise qu'un partenariat financier est constitué avec la Fondation 30 millions d'amis et la Fondation Brigitte Bardot, et qu'au titre de la conduite de cette campagne 2024-2025, il convient de formaliser par convention, les engagements respectifs de la Commune, de l'association « Protection CHATS ANIMAUX NATURE (P-CAN) » en charge des opérations de trappage et de gestion des chats durant la campagne et des deux vétérinaires locaux, partenaires associés.

Madame le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil la convention afférente comprenant :

- Les engagements des parties prenantes,
- Les modalités techniques d'identification, de stérilisation et de gestion de la convalescence des chats errants,
- Les modalités de facturation en lien avec les fondations partenaires.

Madame le Maire précise qu'après échange avec l'association P-CAN, il est convenu d'engager une campagne de stérilisation et d'identification pour 22 chats errants jusqu'au 31 août 2025.

Le projet de convention a été envoyé aux élus avec la convocation au présent Conseil.

Madame le Maire, Présidente de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité des suffrages exprimés,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune et l'association « Protection CHATS ANIMAUX NATURE (P-CAN) » et les deux vétérinaires locaux, partenaires associés.
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
En Mairie, le xx juillet 2024,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint,

Nicolas JOYET.



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr